

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 novembre 2024

### « Écolycée 2024 »

#### Remise des trophées à dix lycées labellisés « expert »

L'événement annuel consacré à la promotion du label « Écolycée » a été organisé jeudi 7 novembre 2024 par la Région Bourgogne-Franche-Comté, au lycée Montchapet à Dijon, en présence des autorités académiques et de Willy Bourgeois, vice-président en charge des lycées, de l'offre de formation, de l'apprentissage et de l'orientation.

Le label « Écolycée », initié par la Région en 2011, distingue les établissements engagés dans une démarche d'éducation et d'actions en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la solidarité, et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dix lycées ont obtenu le « niveau 3 » de la labellisation :

21 - DIJON	LEGT Montchapet
21 - MONTBARD	LP Eugène Guillaume
25 - AUDINCOURT	LP Nelson Mandela
25 - BESANCON	LEGT Louis Pasteur
39 - LONS-LE-SAUNIER	LP Montciel
39 - CHAMPAGNOLE	LPO Paul-Émile Victor
39 - MONTMOROT	LEGTA Édgar Faure
71 - CHALON-SUR-SAÔNE	LEG Pontus de Tyard
89 - TONNERRE	LEG Chevalier d'Éon
90 - BAVILLERS	LP Denis Diderot

Par ailleurs, quatre établissements labellisés en 2018 et 2019 ont reçu le renouvellement de leur labellisation « Écolycée » :

21 - QUÉTIGNY	LEGTA Olivier de Serres
21 - BESANÇON	LEGT Louis Pergaud
39 - DOLE	LEG Charles Nodier
39 - POLIGNY	LPO Hyacinthe Friant

Actuellement, 113 des 128 lycées du territoire sont inscrits dans la démarche « Écolycée ». Parmi eux, 18 lycées sont au niveau 1 (engagement), 31 sont au niveau 2 (approfondissement) et 58 établissements sont au niveau 3 (expertise et labellisés « Écolycée »).

À l'occasion de cette journée, Willy Bourgeois a présenté le projet « Vert'Écolycée » destiné à soutenir des projets de végétalisation dans les lycées.

## Zoom sur le label « Écolycée »

La Région Bourgogne-Franche-Comté lance chaque année un appel à volontariat auprès des établissements publics dans le cadre de la démarche « Ecolycée ».

L'attribution du label « Écolycée » se fait en partenariat avec les autorités académiques (Rectorats de Dijon et de Besançon et Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), dans le cadre d'une labellisation commune avec le label « E3D » (Établissement en démarche de développement durable), porté par le ministère de l'Éducation nationale.

Cette démarche volontariste invite l'ensemble des élèves et des membres des communautés éducatives à définir et à mettre en œuvre des bonnes pratiques individuelles et collectives pour une meilleure prise en compte du développement durable, à la fois dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté.

Le dispositif « Écolycée » s'appuie sur l'octroi d'un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent dans un fonctionnement écoresponsable dans l'ensemble de leur gestion. La procédure de labellisation sert à encourager, reconnaître et valoriser cet engagement. Pour obtenir le label, les établissements doivent valider trois niveaux : engagement, approfondissement, expertise.

Dans ce cadre, les établissements sont invités à s'inscrire dans un processus d'amélioration progressive et continue autour de quatre axes d'intervention : l'eau et les énergies, les espaces naturels et la biodiversité, les déchets et la lutte contre les inégalités, les droits et les solidarités.

### Les trois niveaux de labellisation

#### ➤ NIVEAU 1 – Engagement

La démarche « Écolycée » est impulsée par le chef d'établissement. Elle doit être intégrée au projet d'établissement. Une charte d'engagement réciproque entre la Région et le lycée doit être présentée au conseil d'administration. Un plan d'actions est élaboré au regard de la situation de l'établissement en matière de développement durable.

#### ➤ NIVEAU 2 – Approfondissement

En plus des engagements du premier niveau, l'établissement a appliqué une partie du plan d'action et obtenu des résultats concrets et significatifs. Les actions réalisées ont été évaluées.

#### ➤ NIVEAU 3 – Expertise

L'établissement a appliqué tout ou partie du plan d'actions (qui peut avoir été réajusté si nécessaire) et obtenu des résultats qui prouvent qu'il apporte effectivement des réponses concrètes et significatives aux enjeux du développement durable.

*« Cela ne peut plus faire débat : un engagement déterminé et collectif en faveur de la transition écologique est absolument capital pour la planète, pour notre avenir. Or les jeunes font preuve tous les jours de cet engagement, rappelle le vice-président Willy Bourgeois. Cette démarche Écolycée, mise en place par la Région, est un bel outil pour faire naître, faire connaître et mettre en valeur ces actions de nos lycéennes et de nos lycéens. »*

---

### CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 81 61 61 08